

COMMUNE DE PRISSÉ - 71960

DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU DE PRISSÉ

Mise à disposition du public

Par arrêté du 3 octobre 2017, le Maire a prescrit la modification simplifiée n° 03 du plan local d'Urbanisme de Prissé.

Cette modification simplifiée a pour objet de faire évoluer le PLU afin de permettre une meilleure insertion des projets d'équipements publics dans leur environnement.

Cette procédure vise donc à faire évoluer le règlement des zones pouvant accueillir des équipements publics et en particulier dans son article 11.

Le dossier sera mis à disposition du public à la Maire de PRISSÉ, pendant un mois aux jours et heures d'ouverture habituels, du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017. Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur les registres déposés en Mairie.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie pendant un mois à compter du 15 novembre 2017.